

Liste de contrôle sommaire

Liste de contrôle sommaire pour une demande d'enregistrement d'un contrat type de CRI ou de FRV, ou d'une modification à ce contrat type

La présente liste énumère les documents qui doivent accompagner une demande d'enregistrement d'un contrat type de compte de retraite immobilisé (CRI) ou de fonds de revenu viager (FRV), ou d'une modification à ce contrat type. Elle indique également les renseignements essentiels qui permettent à la Régie de déterminer le contrat type ou la modification à enregistrer.

Cette liste ne remplace ni les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* ni celles de ses règlements. L'examen que fait la Régie des demandes qui lui sont présentées ne se limite pas à ce qui est indiqué ci-après.

Si tous les renseignements demandés sont fournis dans votre demande d'enregistrement, vous n'êtes pas obligé(e) de retourner cette liste à la Régie. Par contre, si les renseignements ne sont pas complets dans votre demande, vous pouvez remplir la liste et la joindre à votre demande.

1. **S'agit-il d'un nouveau contrat type ?** oui non

Si **oui**, les documents suivants doivent être soumis à la Régie :

- le contrat type incluant, s'il y a lieu, l'avenant CRI ou FRV ;
- le formulaire d'adhésion.

Des droits de **1 000 \$** doivent accompagner chaque demande d'enregistrement. Veuillez libeller votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de la Régie des rentes du Québec.

2. **S'agit-il d'une modification apportée à un contrat type déjà enregistré auprès de la Régie ?** oui non

Si **oui**, veuillez indiquer le numéro de dossier attribué par la Régie (ex. : C-000-00) : N° : _____

Le ou les documents qui ont été modifiés doivent être soumis à la Régie. Prenez note que si la modification a pour but de modifier le nom de l'agent ou de l'établissement financier émetteur, tous les documents où figurent ces noms doivent être envoyés à la Régie.

3. **Numéro d'enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada : N° :** _____

Si le contrat type est déjà enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, veuillez indiquer le numéro d'enregistrement attribué par cet organisme (ex. : RER-000-000).

4. **Nom de l'établissement financier émetteur et de l'agent**

Nom de l'établissement financier émetteur : _____

Nom de l'agent (s'il y a lieu) : _____

Selon les règles fiscales, seules certaines catégories d'établissement financier peuvent émettre des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des fonds enregistrés de revenu de retraite (entre autres, les compagnies d'assurances et les sociétés de fiducie).

Ces établissements peuvent cependant avoir conclu une entente avec un agent (ex. : un courtier en placements) pour remplir certaines fonctions administratives ou faire certains placements. Il importe de bien indiquer le **nom légal** de l'établissement financier émetteur ainsi que, s'il y a lieu, celui de l'agent.

Prenez note que la Régie enregistre les contrats types au nom de l'établissement qui agit à titre d'agent. Autrement, c'est le nom de l'établissement financier émetteur qui est utilisé.

5. Nom du contrat

Nom complet du produit financier : _____

Les établissements financiers qualifient parfois leur contrat type (ex. : autogéré, fonds mutuels). Si c'est le cas, veuillez indiquer le nom complet du produit financier.

6. Coordonnées de la personne-ressource

Mêmes coordonnées que celles qui figurent dans la demande d'enregistrement.

Sinon, veuillez indiquer le nom de la personne-ressource à qui la Régie doit communiquer les décisions et envoyer toute correspondance ultérieure.

Nom _____

Adresse _____

Téléphone ind. rég. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Télécopie ind. rég. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour toute information au sujet du contenu de cette liste de contrôle, veuillez communiquer avec le responsable de l'information de la Direction des régimes de retraite, au (418) 643-8282.

Also available in English